

## REVUE DU PATRONAGE

### ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

**Sommaire.** — FRANCE : 1° Société générale pour le patronage des libérés. — 2° Société de patronage pour les prisonniers libérés de Rouen. — 3° Procès-verbal de la onzième assemblée générale de la Société de protection des engagés volontaires. — 4° La famille de l'orphelin. — 5° Les orphelinats agricoles. — 6° Orphelinat de Douvaine (Haute-Savoie). — 7° Œuvre du refuge des enfants abandonnés ou délaissés de la Gironde. — 8° Orphelinat de Saint-Georges (Ille-et-Vilaine). — 9° Œuvre des enfants pauvres pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes filles pauvres, orphelines ou abandonnées à Billancourt (Seine).

#### FRANCE

##### I

#### Société Générale pour le patronage des libérés (1).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 17 MARS 1889.

Présidence de M. BÉRENGER, sénateur, Président de la Société.

La séance est ouverte à 3 heures 15 minutes.

M. le PRÉSIDENT donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

La Société générale pour le patronage des libérés n'a pas cru devoir jusqu'à ce jour se mettre en communication officielle et directe avec le public. Entourée de mille obstacles, dont les principaux étaient dans les préventions, l'indifférence ou l'incrédulité, elle a senti la nécessité de réunir d'abord, par l'accumulation des résultats obtenus, des preuves indéniables de l'injustice des défiances, et elle s'est longtemps bornée à travailler en silence avec une persévérance et une tenacité d'efforts qu'il m'est bien permis de louer, car elle est surtout l'œuvre de mes prédécesseurs, et à démontrer par le fait l'incontestable utilité de son action.

Après dix-huit années de luttes, dont chacune nous a apporté des raisons nouvelles de persévérer, en nous confirmant dans la certitude du bien à accomplir, nous croyons avoir vaincu. Nous avons la confiance d'être arrivés à l'âge viril, et nous jugeons le

(1) *Bulletin* 1886, page 787.

moment venu de faire notre entrée officielle dans le monde pour nous faire plus complètement connaître.

Quelques mots sur la progression successive et constante de notre action, justifieront notre confiance.

Nos premières années ont été pénibles et dénuées de ressources.

D'où venait cette illusion de croire qu'on pouvait faire des travailleurs laborieux et honnêtes avec des malfaiteurs ?

Pourquoi faire dévier sur eux les ressources de la charité à peine suffisantes à soulager des misères plus dignes ? Comment espérer qu'on recueillerait des aumônes pour une aussi douteuse entreprise ?

On oubliait que la pire des misères est celle qui, faute d'être assistée, peut conduire de nouveau au crime ; que la sécurité publique est intéressée, autant que l'humanité, à ne pas laisser sombrer, faute de secours, les repentirs prêts à revenir au bien ; et que les haines sociales naissent surtout des bonnes intentions injustement découragées.

Chose curieuse, les préventions ne se rencontraient pas seulement de ce côté.

Les libérés eux-mêmes semblaient d'abord se refuser à l'assistance créée pour eux. Qu'était-ce que cette organisation qui allait les chercher jusque dans la prison et prétendait les mettre en tutelle à leur sortie ? N'était-ce point une police indirecte, une surveillance déguisée, quelque tentative de propagande intéressée contre leur liberté ?

La lutte contre ces deux courants a été longue.

Peu à peu tout s'est éclairci, expliqué, et chaque année nous avons vu progresser à la fois le chiffre des adhésions et des ressources et celui des patronnés.

Voici le tableau des résultats successifs :

De 1870, date de notre fondation, à 1873, 100 libérés environ se présentent annuellement, et notre budget reste à quelques milliers de francs à peine.

L'année suivante le chiffre des assistés dépasse 200. Bientôt nous arrivons à 300. Il monte à 450 en 1880. Depuis il n'a cessé d'augmenter : 754, 822, 989, 1.185, 1.266. Nous étions arrivés à 1.652, en 1887. L'année 1888, par un bond énorme, atteint le chiffre de 2.459, avec une augmentation de près de 800 sur l'année précédente.

Nos recettes ont heureusement crû dans la même proportion.

Grâce aux subventions généreuses de l'État, au secours d'un

certain nombre de départements, à votre concours persévérant et fidèle et au produit de nos ateliers, elles s'élèvent aujourd'hui à près de 90.000 fr. ; chiffre qui a jusqu'à présent suffi à compenser nos dépenses. C'est une dépense moyenne de 35 fr. par individu assisté.

Certes voilà d'importants résultats, mais ce n'est pas par le nombre des assistés qu'il faut juger de l'efficacité du patronage, c'est par celui des libérés véritablement sauvés.

Nous ne pouvons à cet égard donner des chiffres absolument certains. Pour suivre un pareil nombre d'assistés, il faudrait un personnel de surveillance que nous n'avons pas. De plus la tendance naturelle des libérés une fois pourvus, est de s'éloigner de nous, pour rompre tout lien avec un passé qui leur pèse d'autant plus qu'ils ont plus sincèrement rompu avec lui.

Mais si les traces ne tardent pas à se perdre quand la conduite reste bonne, nous ne manquons pas d'être exactement informés si elle donne lieu à de nouvelles plaintes. Or nous croyons pouvoir affirmer que les rechutes, qui sans le patronage dépassent 50 p. 100, sont rares parmi nos libérés, et que le plus grand nombre trouvent dans notre assistance, avec un secours passager, les moyens les plus sérieux de revenir à une existence laborieuse et honnête.

Combien n'en pourrai-je pas citer parmi ceux qui se font honneur de venir nous faire constater leur changement de position et de fortune !

Et ceux qui, expatriés par nos soins, nous écrivent qu'ils sont en train, aux colonies, de se refaire un avenir par le travail !

Et ceux plus nombreux encore qui, entrés au service militaire sous nos auspices, ont cherché à laver leur faute et à recouvrer l'honneur sous le drapeau. Leur nombre était de 362 en 1887. Il s'est élevé à 445 cette année. N'est-ce pas presque autant de sauvetages assurés ?

Comment nier en présence de pareils résultats que l'assistance doive être un des éléments les plus importants de salut social, dans la lutte si nécessaire à engager contre le crime ?

Résumons, Messieurs. Un asile d'hommes pouvant à l'heure actuelle recevoir temporairement plus de 2.300 libérés par an, un asile de femmes où s'enseigne aux malheureuses, sortant sans ressources et le plus souvent sans état de la prison, un métier lucratif, le brochage, qui peut donner à leurs bonnes intentions le secours du travail assuré, et pouvant successivement abriter et former plus de 200 ouvrières.

Une organisation d'admission et de placement régulière et soignée,  
Un budget assuré de près de 100.000 fr.

L'idée du patronage des libérés, acceptée, répandue, désormais adoptée par la charité privée comme une des formes les plus utiles du bien, et soutenue par la bienveillance des pouvoirs publics et le budget de l'État.

Voilà en dix-huit ans la somme de nos œuvres. Ne valait-elle pas l'honneur d'être présentée au grand jour ?

Un autre motif nous a déterminés à vous réunir.

Si grands qu'aient été les progrès de notre expansion, ils sont bien inférieurs encore à ce qu'il faudrait pouvoir faire.

Aujourd'hui que le courant du patronage est créé, il nous envahit et nous déborde. Notre assistance est devenue insuffisante, nos asiles trop étroits. Il y a eu des jours de cet hiver où nous avons dû, faute de place, refuser jusqu'à cinquante individus. Le nombre des refus s'est déjà élevé à plus de mille depuis le commencement de l'année. Que deviennent ces malheureux qui viennent nous demander un refuge contre le besoin, peut-être contre la tentation, lorsque notre porte ne peut s'ouvrir à leur appel ? On frémit de se le demander, et la satisfaction du bien accompli disparaît devant le découragement d'être impuissant à l'étendre encore.

Messieurs, je fais appel à tout votre dévouement, à tout votre zèle, et cet appel je vous demande à la fois de l'écouter et de le répandre autour de vous. Sans doute, dans la multiplicité des méfaits qui s'accomplissent, il en est beaucoup qui tiennent à des causes multiples qu'il ne dépend pas de nous d'atteindre. N'en est-il pas aussi que la sollicitation seule du besoin a fait commettre et que l'assistance refusée a pu produire ? N'est-il pas navrant de songer à ce qui peut naître d'amer désespoir et de redoutables défaillances, dans un cœur ulcéré par le refus ?

On ne peut s'arrêter dans le bien. Il a, lui aussi, sa pente, et cette pente là, coupable serait celui qui ne s'y abandonnerait pas.

Aidez-nous encore, et faites que d'autres nous aident à votre exemple. Vos sacrifices ne seront, je crois vous en avoir donné la preuve, ni sans résultat, ni sans consolation.

Je dois après ces renseignements généraux, vous donner quelques détails sur l'administration de notre Société, pendant l'année 1888.

Ils se résument en trois faits principaux :

Nous avons reçu des pouvoirs publics sous la forme d'un main-

tien définitif de notre installation dans des bâtiments de l'État, une sorte de consécration officielle, en même temps que la plus précieuse marque de bienveillance et d'estime.

Nous avons inauguré un nouveau système d'administration qui nous procurera le triple avantage d'une action plus sûre, d'une économie plus grande et d'une sérieuse extension.

Enfin une libéralité importante est venue nous permettre de préparer la réalisation d'un projet essentiel et longtemps ajourné, celui de créer un asile spécial à la libération conditionnelle.

Veillez me permettre de vous parler de chacun de ces faits avec quelques développements.

I. Fondée en 1870 par un des chefs de service de l'administration pénitentiaire et sous le patronage direct du Ministère de l'intérieur, notre Société avait reçu comme premier témoignage d'intérêt de la part du gouvernement, l'autorisation d'établir des bureaux dans une dépendance même du Ministère.

Elle attachait une haute importance à cet état de choses qui, sans nuire à son indépendance, lui assurait avec les divers services du Ministère une facilité de rapports fort utile à son fonctionnement. Elle était parvenue à le maintenir, non sans quelque difficulté, dans les déplacements successifs qu'ont eu à subir depuis quelques années les bureaux du Ministère. Une circonstance inattendue a failli, il y a quelques mois, lui en faire perdre le bénéfice. Les bâtiments de l'Alma dans lequel elle était installée depuis plusieurs années allaient être cédés par le Ministère de l'intérieur au Ministère de l'instruction publique.

La nouvelle administration consentirait-elle à respecter les droits acquis? Nous avons fait valoir notre longue possession, les liens étroits qui rattachaient comme un complément indispensable, l'institution du patronage à notre régime pénitentiaire et nous avons eu la satisfaction de voir notre demande agréée. L'honorable Ministre de l'instruction publique a même voulu, pour donner une assiette désormais incontestable à notre occupation, la mentionner expressément dans l'exposé des motifs du projet de loi soumis aux Chambres. Il s'agissait, est-il dit dans ce document, d'aménager des installations, non seulement pour les services divers des bureaux météorologiques, mais encore pour « la Société pour le patronage des libérés, œuvre utile au premier chef, que l'administration pénitentiaire a laissée derrière elle, à qui nous avons le devoir de maintenir l'appui moral de l'État, en lui conservant quelques bureaux. »

Le rapport fait par M. Burdeau à la Chambre des députés, s'associait par une approbation expresse à la mesure proposée, en ces termes : « la Société de patronage des libérés occupe encore dans ces bâtiments quelques bureaux. Elle y serait maintenue, mais dans une situation isolée. »

La loi adoptée le 20 juillet 1887 a reçu, depuis, son exécution ; et, sur les crédits votés, une installation nouvelle, disposée suivant nos indications, nous a affecté un local spacieux et commode avec entrée indépendante sur la rue, qui répond entièrement à nos besoins.

Vous vous félicitez comme nous d'une solution qui nous confirme définitivement dans la possession d'avantages que nous n'aurions pu perdre sans un réel dommage et qui nous a permis de constater une fois de plus que nous pouvions compter, dans l'accomplissement de notre difficile mission, sur le concours du gouvernement et le bienveillant appui du parlement.

II. Le précédent compte rendu vous faisait connaître que nous avions eu de sérieuses difficultés à surmonter pour l'année 1887.

Le nombre des patronnés augmentait à ce point qu'il nous avait fallu, faute de place, recourir pour les coucher, au secours d'une hospitalité de nuit. Nous leur donnions, le jour, l'abri et la nourriture. Grâce à cette combinaison, nous nous croyions au bout de nos embarras ; ils ne faisaient que commencer. L'exercice dont nous sortons est venu nous en donner la preuve : je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons eu 833 libérés de plus à assister.

Nous avons, un moment, voulu croire que les rigueurs de l'hiver étaient seules la cause de cette extension subite de nos opérations, et qu'elle ne serait, sans doute, que passagère. Les beaux jours n'ont pas tardé à nous montrer le contraire.

L'époque des froids finie, le patronage, pendant les mois qui précédemment constituaient pour nous une sorte de morte saison, s'est trouvé, comme au mois de janvier, en face de demandes toujours croissantes. Il n'y avait donc plus à en douter, c'était bien l'œuvre qui grandissait, et qui grandissait dans des proportions supérieures à toutes les prévisions.

Pendant ce temps nos recettes diminuaient, par suite de la nécessité où nous nous trouvions, de renoncer à notre concert annuel, pour donner toute notre attention aux mesures que réclamait à bref délai une situation toute nouvelle. Aussi quoique M. le Ministre de l'intérieur, frappé de ce surcroît d'activité inattendu, ait bien voulu, en 1888, nous accorder une subvention

de 40.000 fr., en augmentation de 3.000 fr. sur 1887, nous sommes trouvés en face d'un état d'insuffisance qui devait appeler toute notre attention. C'est à une plus stricte répartition de nos dépenses que nous avons demandé le remède. Une rigoureuse révision de nos divers services a amené une réorganisation complète de notre fonctionnement, et des réformes sérieuses dans le service du matériel et de l'alimentation, qui constitue notre plus lourde charge budgétaire.

Nous avons été assez heureux pour mener à bien, dans le temps voulu, cette double opération devenue urgente, et sans laquelle nos recettes auraient été insuffisantes, ou notre patronage, restreint, comparativement aux demandes, à une proportion regrettable.

Pour bien s'expliquer comment cette transformation a rendu la diminution des ressources compatibles avec l'extension du nombre de nos patronnés, il faut savoir que, jusqu'au mois de mai dernier, les libérés pouvaient, à leur choix, pour solliciter le patronage de la Société, se présenter, soit dans ses bureaux, soit directement à l'asile où l'abri et les aliments leur sont donnés. Au bureau, leurs demandes étaient discutées, des objections leur étaient posées, ils avaient à subir un interrogatoire qui quelquefois se terminait par un refus de patronage, si les conditions statutaires n'étaient pas remplies. Rien de pareil ne se passait à l'asile, où l'admission était presque toujours certaine, les éléments d'appréciation manquant au directeur, que, du reste, les soins de la surveillance et de l'approvisionnement quotidien absorbaient trop pour qu'il pût s'occuper d'autre chose.

L'option laissée aux postulants se traduisait donc fatalement par une préférence au détriment du bureau ; et celui-ci, à quelques rares exceptions près, n'avait jamais qu'une connaissance incomplète ou tardive de l'admission des patronnés à l'asile, et du temps qu'ils y séjournaient. Dans ces conditions le patronage était mené avec trop de lenteur. Les patronnés arrivaient à rester dans nos dortoirs bien au delà du temps nécessaire, et à nous encombrer dans de telles proportions, que la moitié d'entre eux, obligés d'aller coucher à l'asile de nuit, ne se montraient plus chez nous qu'à l'heure des repas. Il en était résulté un effectif quotidien de 80 à 90 hommes au réfectoire, tandis que notre dortoir n'en comportait que 41.

Nos premières préoccupations ont dû nécessairement se porter de ce côté, car c'était là qu'était le péril le plus imminent. La

charge quotidienne de 90 hommes était trop lourde pour notre budget ; il était de toute nécessité de rétablir en outre l'unité de direction en rattachant exclusivement au bureau central l'examen des admissions et la décision de toutes les questions relatives au patronage.

Des mesures ont été prises, dès la fin d'avril, pour qu'il en fût désormais ainsi. Un chef de bureau chargé de l'interrogatoire et de l'admission des libérés, a été installé dans notre nouveau local. C'est là qu'à partir du mois de mai, les libérés ont dû s'adresser exclusivement pour obtenir le patronage. Un registre d'entrée et de sortie a été ouvert pour le nouveau service. Le numéro matricule de chaque patronné y figure à côté de son nom, avec le délai de séjour qui lui est accordé et la mention de l'objet du patronage. A l'expiration de ce délai, le patronné, s'il est utile qu'il le prolonge, vient demander un sursis dont il expose les motifs. Il nous est possible de la sorte, de stimuler l'activité de ceux qui sont désireux de bien faire, de prononcer l'expulsion des paresseux, dont il n'y a rien à espérer, de donner des indications utiles aux esprits perplexes, de confier à un employé spécial les hommes dont le placement présente le plus de difficulté, de rester, en un mot, en relations constantes et efficaces avec les malheureux qui font appel à notre aide ; ils s'habitueront ainsi à ne plus voir dans notre asile que ce qu'il doit être : un instrument secondaire de notre action bienfaisante. Ils comprendront en même temps qu'il ne suffit point pour y rester d'en respecter la discipline, qu'il faut encore se conformer au but de la Société, qui est avant tout le relèvement par le travail, l'ordre et les bonnes résolutions.

Les conséquences de ce changement ont été immédiates. Le séjour des patronnés à l'asile a été réduit de moitié, sans que le nombre des placements ait eu à s'en ressentir ; il est facile d'en juger en comparant notre compte moral de cette année avec celui de 1887. D'autre part, la statistique, qui nous est nécessaire pour nous diriger dans la voie des améliorations, est devenue d'une tenue plus régulière et plus facile. Constamment à jour, elle nous permet désormais de nous rendre compte à tout moment des progrès accomplis et de ceux qu'il est encore possible d'espérer.

Par suite de la réduction du séjour de chaque homme à l'asile, nos admissions se sont immédiatement accrues d'une façon très sensible.

Une disposition spéciale nous a permis de les augmenter encore. Un lit de camp installé à l'asile nous a donné la possibilité, à certains jours, d'abriter 57 hommes au lieu de 41.

Pendant que ces différentes améliorations s'effectuaient, nous ne perdions pas de vue ce qui, dans le détail du fonctionnement matériel, pouvait aboutir au même but d'économie.

Un nouveau directeur d'asile acceptait, sans diminuer la qualité ni le volume des rations, une réduction d'un tiers sur le prix de l'alimentation des hommes. La distribution des vêtements, rattachée, comme les admissions, au bureau, s'opérait avec plus de discernement. Les achats se faisaient dans de meilleures conditions, et nous réduisions encore de ce chef nos dépenses sans aucun préjudice pour les intéressés, qui, comme vous le verrez plus loin, ont été, à ce point de vue, plus largement secourus que jamais.

Quelques changements d'installation entrepris avec méthode, réduisaient en outre nos frais de chauffage et d'éclairage, et n'en assuraient pas moins à nos patronnés une somme de bien-être qu'ils ne connaissaient pas auparavant.

Enfin nous installions à l'asile des femmes, à peu de frais, une buanderie économique pour le blanchissage des deux asiles.

Tous ces éléments d'ordre et de bonne administration ont réduit de 25 pour cent nos charges financières. C'est ainsi que nous avons pu sans augmentation de dépenses assister 833 libérés de plus qu'en 1887, et gagner la fin de l'année sans dettes et sans inquiétudes pour l'exercice qui se prépare.

A ces réformes correspondait une organisation de notre comptabilité qui nous permettait d'apporter plus d'ordre et de clarté dans nos comptes et de surveiller plus exactement le fonctionnement de tous les services.

Tout cela n'a pu s'accomplir sans beaucoup de travail, de dévouement et de zèle de la part de nos agents principaux ; je suis heureux d'avoir à rendre particulièrement hommage à M. de Boutarel, secrétaire général, et à M. Deltour, trésorier de la Société. A peine arrivés parmi nous, ils ont déjà rendu au patronage les plus importants services.

M. Ventenat, notre nouveau chef de bureau, a également mérité nos éloges par l'esprit de méthode et l'exactitude avec lesquels il a veillé à l'application de la nouvelle organisation.

III. Nous vous parlions l'année dernière de la nécessité de créer un asile spécial pour la libération conditionnelle et nous exprimions l'espoir que le Gouvernement voudrait bien nous accorder une subvention spéciale dans ce but. Nous avons en effet obtenu, par le concours bienveillant de M. le directeur de l'Ad-

ministration pénitentiaire, une allocation de 10.000 francs pour cet objet, mise scrupuleusement en réserve pour attendre le moment où le surcroît de ressources nécessaires se présenterait ; nous redoutions, eu égard à la progression de nos besoins ordinaires, que cette éventualité ne mit bien longtemps à se réaliser.

Mais tout vient à point aux hommes de bonne volonté. Un généreux philanthrope, bien connu par la magnificence de ses libéralités et toujours prêt à apporter au service des œuvres utiles l'autorité de son nom honoré et le secours de son grand cœur, M. le comte de Laubespain, sénateur de la Nièvre, nous a fait une donation de 40.000 francs.

Ainsi se trouveront levés tous les obstacles.

Je sais, Messieurs, être l'interprète des sentiments de l'assemblée générale en exprimant publiquement ici notre reconnaissance à notre généreux bienfaiteur, et je ne doute pas que vous ne veuillez unanimement vous associer à la décision prise par le conseil, de perpétuer le souvenir de sa noble et magnifique intervention, en donnant à l'asile qui lui devra l'existence le nom de *Fondation Laubespain*. (Vifs applaudissements.)

#### IV. Fonctionnement du patronage.

Nous avons dit que l'action de notre Société avait dû s'exercer cette année sur 2.459 libérés hommes ou femmes.

Sur ce nombre, nous en comptons 1.202 qui se répartissent ainsi qu'il suit, au point de vue du patronage utile :

Rapatriés avec secours de route .....	87
Réconciliés avec leur famille .....	45
Engagés militaires .....	442
Admis dans les hospices.....	10
Admis à l'hôpital.....	25
Placés dans des ateliers ou chantiers .....	306
Placés comme employés ou hommes de peine .....	67
Pourvus de livrets d'ouvriers .....	189
Envoyés dans les colonies ou à l'étranger .....	31

Total..... 1.202

Voilà certes des résultats dont nous devons nous applaudir, puisqu'il en ressort près de 50 p. 100 de réussites sur le total de nos admissions au patronage. Devons-nous toutefois borner là nos efforts ? Ce serait oublier notre mission, que de répondre affirmativement. Maintenant que nous avons en mains tous les éléments

d'une marche régulière et sûre en ce qui concerne notre économie intérieure, nous allons avoir à nous occuper de donner plus d'importance à nos centres de placement, à les multiplier, à nous créer, s'il est possible, des appuis auprès des grandes industries, en nous étudiant à leur faire comprendre ce qu'elles peuvent trouver de forces vraiment sérieuses et dignes d'attention dans la main-d'œuvre d'hommes que le repentir et le besoin de se relever sollicitent sincèrement à la bonne conduite et au travail.

Un autre point doit appeler toutes nos préoccupations. C'est l'organisation d'un travail permanent à l'asile des hommes. Bien des tentatives, quelques-unes fort coûteuses, ont été faites déjà, mais ont successivement échoué devant la difficulté très sérieuse d'obtenir un travail utile d'hommes de toutes les professions, de toutes les conditions, de tous les âges, accidentellement réunis pour quelques jours et ne pouvant consacrer, à raison du temps qui doit leur être laissé pour chercher du travail au dehors, que la demi-journée à l'atelier.

Toutefois il serait d'une telle importance au double point de vue d'un soulagement de la dépense et du bon ordre de l'asile d'arriver à un résultat, que nous renouvelons nos efforts et ferons tout le possible pour les faire aboutir.

*Asiles des femmes.* — Ici nous n'avons qu'à suivre la marche depuis longtemps tracée. Sauf amélioration de détail, le fonctionnement est bon. Il n'y a qu'à chercher à développer le travail sur les bases établies. Le nombre des admissions a été à peu près le même qu'en 1887, 106 au lieu de 105. Nous avons formé un nombre égal de bonnes ouvrières qui ont pu se placer avantageusement dans des ateliers similaires. La somme du travail a été considérable. Elle a donné une recette de 26.193 francs, en augmentation de 4.900 francs sur l'année précédente.

L'organisation de la buanderie a nécessité l'application d'un personnel spécial pour le blanchissage. Il sera juste dans un prochain bilan d'évaluer en recettes le travail et les économies réalisés par ses soins.

#### COMPTE FINANCIER

Nos recettes dépasseraient de près de 46.000 francs celles de 1887, si nous n'avions cru convenable d'ouvrir un compte particulier à la libération conditionnelle et d'y porter la subvention que nous a accordée à cet égard le Gouvernement et la donation

de M. le comte de Laubespain. L'affectation spéciale attribuée à ces sommes nous fait un devoir de ne pas les confondre avec nos ressources ordinaires. Elles seront désormais l'objet d'un bilan particulier. Disons de suite qu'elles ont été placées jusqu'à concurrence de 45.000 francs en rentes 3 0/0, les 5.000 de surplus ayant été mis à la disposition du bureau pour faire face aux frais préparatoires de recherche et d'installation du nouvel asile à créer.

Séparées de ces éléments, nos recettes présentent sur l'année précédente, malgré l'augmentation des dons et souscriptions, 11.182 au lieu de 9.498, des subventions de l'État ou des départements, 41.900 au lieu de 38.000, et du produit du travail, une diminution de près de 4.000 francs. Elle vient de la suppression du concert annuel dont l'organisation nous a paru présenter, à côté de quelques chances de profit, des aléas de perte trop considérables, pour que l'usage en pût être maintenu. Nous avons cherché à suppléer à l'insuffisance qui devait se produire de ce chef par un appel au concours des Conseils généraux. Il y avait à un autre point de vue un grand but à poursuivre en cherchant à intéresser nos assemblées départementales à notre œuvre, celui d'étendre le patronage pour multiplier ses moyens d'action. Aucun résultat sérieux sur la récidive ne pourra en effet être obtenu tant qu'il restera limité à des tentatives isolées. Notre appel a été entendu ; plus de 30 départements nous ont envoyé, avec des souscriptions dont quelques-unes se sont élevées jusqu'à 500 fr. des témoignages d'encouragement et des promesses de concours très précieuses.

Les dépenses se sont maintenues à très peu de choses près au même taux, environ 90.000 fr., laissant au 31 décembre un boni de 1.223 fr.

La situation financière est donc satisfaisante eu égard à ce que l'étendue de nos asiles et l'état de notre organisation actuelle nous permettent d'entreprendre.

Mais je ne saurais trop le répéter, si importants que soient les résultats acquis, ils sont peu de chose en comparaison de ce que l'expérience de chaque jour nous démontre qu'il reste à faire. L'État, les départements, les particuliers nous viennent largement en aide, et nous leur en témoignons toute notre gratitude. Il faut faire plus encore, si nous ne voulons rester au-dessous de la tâche.

Participer à la paix sociale en faisant fructifier les bonnes résolutions qui sans le patronage retourneraient fatalement au mal,

est un assez noble but pour tenter les esprits éclairés et les cœurs généreux. Ne nous laissons donc pas d'appeler les bons vouloirs à notre aide.

Déjà d'ailleurs notre voix paraît avoir suscité d'heureuses initiatives. Une Société nouvelle à laquelle nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue, vient de se constituer à Paris.

A Lyon, un groupe d'hommes distingués, magistrats, avocats, professeurs, négociants et industriels se forme sous l'active impulsion d'un homme de bien dont le nom est déjà mêlé aux principales œuvres de charité de la cité, M. Edmond Vernet, et sollicite les adhésions, par de remarquables conférences sur la nécessité du patronage.

Saluons de loin leurs efforts avec toute la sympathie qu'ils méritent et donnons-leur l'assurance qu'ils trouveront de la part de leurs aînés le concours le plus dévoué.

Tel est, Messieurs, le bilan de l'année 1888. Ne nous autorise-t-il pas à terminer ce compte rendu en vous disant :

Ayons confiance et persévérons.

L'Assemblée générale, approuve les comptes financiers présentés par M. le trésorier.

Elle pourvoit ensuite, conformément à l'art. 14 des statuts, au renouvellement de la fraction sortante des membres du conseil d'administration.

MM. Bérenger et Delaire sont réélus.

M. le comte de Laubespin est nommé en remplacement de M. Martin Nadaud.

II

**Société de patronage pour les prisonniers libérés de Rouen (1).**

La Société de patronage des prisonniers libérés de Rouen a tenu sa treizième réunion générale le 7 mai 1888, à la maison d'arrêt, sous la présidence de M. Le Plé.

M. le Préfet de la Seine-Inférieure, absent pour affaires urgentes de service, ne peut présider la séance.

Messieurs les membres du Bureau ayant pris place, après lecture d'une lettre de M. Dieutre, vice-président, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, M. Le Plé, en accepte la présidence,

(1) *Bulletin* 1878, p. 621.

déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Brun, secrétaire de l'œuvre, qui lit le rapport suivant :

Messieurs,

Avant de vous rendre compte des travaux de la Société pendant l'année 1887, je crois devoir vous exposer la situation au 31 décembre 1886.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1887, les condamnés libérés admis au patronage de la Société étaient au nombre de 51 se décomposant comme suit :

Jeunes détenus.....	{ En liberté provisoire ..... 7	} 43
	{ Engagés volontaires ..... 32	
	{ Libérés définitivement ..... 4	
Adultes condamnés .	{ Hommes ..... 5	} 8
	{ Jeunes filles ..... 3	
Total .....	51	

Pendant le cours de l'année 1887, 107 condamnés libérés des deux sexes et de toutes catégories ont sollicité l'appui de la Société, savoir :

Jeunes détenus .....	5	} 82
Adultes hommes .....	63	
Femmes et jeunes filles.....	14	

Soit 82 libérés sortis de la prison de Rouen, qui ont réclamé des secours en frais de transport, pour se rendre dans leur famille, ou en vêtements et nourriture, afin de pouvoir se présenter convenablement et de leur faciliter le moyen de se procurer du travail à leur sortie; et 25 ayant réclamé le patronage de la Société, savoir :

Jeunes détenus.....	12	} 25
Hommes adultes.....	3	
Jeunes filles .....	10	

Sur ces 25 libérés qui ont sollicité leur admission, 22 seulement ont été acceptés, les 3 autres ont été refusés (mais ils ont été secourus néanmoins), étant trop de fois récidivistes; et leur conduite n'offrant pas assez de garantie au point de vue de leur relèvement.

C'est dans cet esprit que les individus frappés de nombreuses condamnations n'ont reçu que des secours, leur conduite anté-

rieure faisant craindre qu'ils ne pussent être placés avantageusement et ne devinssent une cause de déception pour la Société.

Restait donc à la charge de la Société 11 jeunes détenus, 1 homme et 10 jeunes filles.

Ces 22 patronnés libérés ont été placés de la manière suivante par les soins de la Société de patronage :

1 garçon de magasin .....	} Jeunes détenus .....	11
3 brossiers .....		
3 journaliers .....		
4 engagés volontaires .....		
1 garçon de café .....	} Adultes .....	11
10 jeunes filles .....		
Total .....		22

En réunissant les admissions ci-dessus à celles antérieures à l'année 1887, le total des patronnés pour les jeunes détenus s'élèverait à 54, et serait pour les adultes au nombre de 19 en y comprenant les patronnés antérieurement à la même année, soit en tout 73 patronnés. Si nous ajoutons à ce nombre 85 secours pendant l'exercice, nous aurons 158 libérés des deux sexes ayant bénéficié, de l'action bienfaisante de la Société, pendant l'année écoulée.

Ce résultat, Messieurs, serait très satisfaisant si, malgré nos exhortations, les avertissements de toutes sortes et la plus active surveillance, il ne s'était produit, pendant cette même période, quelques défaillances suivies de défection chez nos libérés patronnés ; le nombre de ceux que l'on peut considérer comme véritablement amendés et en voie de régénération a donc été quelque peu réduit.

Ce n'est pas, Messieurs, sans de véritables difficultés qu'on peut obtenir le placement des patronnés. Vous n'ignorez pas que beaucoup d'ouvriers, plus intéressants que ceux dont le sort nous occupe, sont éprouvés par la crise industrielle, et vous comprendrez qu'il est difficile d'obtenir un emploi pour nos patronnés, alors que des ouvriers honnêtes et éprouvés ne sont pas toujours assurés d'avoir dans leurs usines ou ateliers une occupation constante. Nous sommes presque toujours obligés de les nourrir et les loger pendant un certain temps, avant de pouvoir les placer utilement.

Les jeunes patronnés qui, pour divers motifs, ont été radiés

pendant la période écoulée, sont de deux catégories ; premièrement, ceux qui ont été patronnés avant 1887 et ceux acceptés pendant l'année.

En ce qui concerne les premiers, au nombre de 14 :

Un garçon boucher qui a rejoint sa famille après avoir terminé son temps ;

Un chaussonnier parti au régiment sans faire connaître son lieu de destination ;

Un tourneur en cuivre qui a rejoint son lieu d'origine après avoir terminé sa libération provisoire ;

Un tourneur en cuivre dont la conduite laissait à désirer et qui a changé de domicile sans donner son adresse ;

Deux chaussonniers ont rejoint leur famille, mais n'ont pas donné leur adresse avant de partir de Rouen ;

Un engagé volontaire a été condamné à dix ans de réclusion pour vol ;

Enfin, sept engagés volontaires dont le temps était terminé au régiment.

Excepté l'engagé volontaire condamné à 10 ans, aucun des autres jeunes patronnés n'a été l'objet d'une plainte sérieuse.

En ce qui concerne les seconds au nombre de 3 :

Deux sont partis de Rouen après avoir terminé leur temps de libération provisoire, et le troisième qui était sorti libéré définitivement n'a séjourné que quelques jours à Rouen.

Faut-il en conclure, Messieurs, que les bienfaits de la Société sont restés sans résultat, même pour ceux qui ont été radiés ? Je ne le pense pas, puisque la conduite de ces jeunes gens, quoiqu'ils aient été radiés, à l'exception, toutefois, de l'engagé volontaire condamné, avait été bonne jusqu'à leur disparition, qu'aucune plainte n'a été relevée contre eux et qu'aucune demande de renseignements n'a été adressée, faisant supposer qu'ils aient commis une faute quelconque.

Je crois donc, Messieurs, que le désir trop légitime de revoir leur famille ou leur lieu d'origine, est la seule cause de leur disparition.

Vous avez si bien compris, Messieurs, l'utilité du relèvement moral de nos jeunes patronnés qu'aucun sacrifice ne vous a coûté pour arriver à ce but.

C'est en effet par vos soins que l'instruction qu'ils reçoivent,



au quartier correctionnel, est complétée par l'étude de la musique, c'est également dans ce but qu'a été créé le bataillon scolaire et l'enseignement de la gymnastique, qui préparent à la discipline militaire et au maniement des armes ceux d'entre eux dont la bonne conduite justifie la faveur de l'engagement volontaire dans l'armée.

Aussi, Messieurs, je suis heureux de vous faire connaître que les résultats obtenus, de ce côté, sont satisfaisants ; ainsi qu'en témoignent les lettres reçues de nos jeunes engagés, exprimant généralement les sentiments d'honnêtes soldats et de bons citoyens.

Il reste, à l'actif de la Société, au 31 décembre 1887, 37 jeunes gens se répartissant comme suit :

Deux jeunes patronnés ayant rejoint leur famille, avec autorisation de M. le vice-président.....	2
Un garçon de magasin.....	1
Deux journaliers.....	2
Un valet de chambre.....	1
Un tôlier.....	1
Un brossier.....	1
Un tourneur en cuivre.....	1
Et 28 engagés volontaires.....	28
<b>Total.....</b>	<b>37</b>

CONDAMNÉS ADULTES

Deux hommes condamnés sortis de la prison de Rouen, un homme condamné venant de Versailles et 10 jeunes filles sorties de la prison de Rouen, ont adressé des demandes d'admission au patronage, soit 13 demandes pour les hommes et les femmes adultes, onze de ces demandes ont été admises.

Les deux demandes qui n'ont pas été accueillies concernaient un homme sorti de la prison de Rouen et celui qui venait de la prison de Versailles ; après l'examen attentif de leurs dossiers, vu le nombre de leurs condamnations, ils n'ont pu être admis au patronage ; mais ils ont néanmoins été secourus matériellement et on a tâché de leur procurer du travail.

Celui qui a été patronné a été placé comme garçon de café, et les dix jeunes filles ont été admises aux refuges d'Alençon et de Rouen.

Ces 11 patronnés adultes, ajoutés aux 8 qui l'étaient déjà antérieurement à 1887, porteraient le nombre des patronnés de cette catégorie à 19, s'il n'y avait eu dans la même année deux radiations parmi ceux de ces patronnés appelés à bénéficier du bienfait du patronage.

Le garçon de café, peu de temps après son placement, a disparu de Rouen sans faire connaître son adresse.

Une fille patronnée également en 1887, et admise au refuge d'Alençon, ne s'y est pas rendue.

La Société patronne donc à ce jour :

Jeunes détenus.....	{	En liberté provisoire....	6	}	37
		Engagés volontaires.....	28		
		Libérés définitivement...	3		
Condamnés adultes..	{	Hommes.....	5	}	17
		Filles.....	12		
<b>Total.....</b>				<b>54</b>	

Votre œuvre, Messieurs, aurait donc reçu un développement plus grand que les années précédentes ; si nous ajoutons à ce chiffre celui des libérés hommes ou femmes que la Société a secourus ou renvoyés dans leur famille, nous trouvons que l'action bienfaitrice de cette œuvre morale et de relèvement s'est étendue à 158 individus des deux sexes et de toutes catégories.

En résumé, Messieurs, ces résultats tout modestes qu'ils soient peuvent paraître satisfaisants, n'ayant pas beaucoup de déceptions à déplorer, surtout, si nous tenons compte que l'action du patronage ne s'exerce que sur des sujets faibles ou coupables chez qui le sentiment du devoir est un peu atrophié.

Je ne terminerai pas ce compte rendu sans parler de notre regretté M. Edeline, membre de cette œuvre, à laquelle il avait apporté tout son dévouement, et qui avait su mériter, par son zèle, l'estime de tous ses collègues.

Les ressources mises à la disposition du comité pendant l'année 1887 ont été de.....	4.984,58
Les dépenses effectuées de.....	3.471,74
<b>Reste en caisse.....</b>	<b>1.512,84</b>

M. le trésorier donnera d'ailleurs, sur le compte financier de l'exercice courant, tous les détails dont vous auriez besoin.

Il me reste, Messieurs, à faire de nouveau appel à votre bienveillant concours pour seconder, par une propagande active dans vos relations sociales, les efforts que nous ne cessons de faire pour mener à bien cette œuvre de moralisation.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président remercie les secrétaires de leur concours dévoué et appelle l'attention des membres présents sur l'article 14 des statuts de la Société ainsi conçu :

« Les membres actifs visitent les prisonniers pour connaître ceux qui demandent et méritent les soins de l'association. Ils prennent soin de procurer aux patronnés les ressources du travail, et se tiennent au courant de leur conduite. »

M. le Président exprime en quelques mots sa satisfaction des résultats de l'œuvre. Il estime que ces résultats, tout minimes qu'ils paraissent, sont satisfaisants et plus grands même qu'on aurait pu l'espérer. Il engage donc les membres de la Société à persévérer ; n'y eût-il que quelques malheureux sauvés ainsi de la misère, à qui on aurait évité des rechutes, qu'il faudrait encore se féliciter d'y avoir concouru.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### III

#### Société de protection des engagés volontaires.

ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

tenue dans un des salons du Grand-Hôtel, le 14 mars 1889.

Présidence de M. Félix VOISIN

M. AUBRY-VITET lisant :

« MESSIEURS,

En saluant l'achèvement de la première période décennale de notre Société, M. Rivière constatait que chacune des dix étapes parcourues avait été marquée par un progrès sensible : il constatait que, dans la famille de nos patronnés, les liens se resserraient à mesure que les membres devenaient plus nombreux : il constatait que l'union nécessaire entre notre Société et ses appuis

naturels dans l'administration et dans l'armée se faisait chaque jour plus solide, plus confiante et plus féconde : — il constatait enfin que, mise récemment en face d'une tendance nouvelle ou pour mieux dire d'un fait nouveau, — la substitution, pour les jeunes prévenus, au renvoi par mesure judiciaire dans les colonies pénitentiaires, du placement par mesure administrative dans les établissements hospitaliers, notre Société avait trouvé, dans les divers ressorts de son organisation, assez de fermeté et d'élasticité pour se plier sans effort et sans secousse aux conditions nouvelles de recrutement que lui imposait cette évolution.

Tout cela, Messieurs, je ne puis que vous le confirmer à mon tour, et en l'accentuant davantage encore....

Oui, nos relations avec ceux dont le concours et la sympathie nous sont indispensables, chefs militaires ou hauts fonctionnaires civils, n'ont cessé de devenir plus solides et plus intimes. Auprès des premiers, nous ne sommes pas seulement certains de rencontrer cette courtoisie d'accueil qu'on peut toujours, en France, attendre des hommes distingués qui portent l'épaulette. Si bien que nous gardions le secret de nos enfants, l'œil du chef souvent le pénètre. Alors, la bienveillance se double d'humanité noble et vraie, et l'œuvre de réhabilitation compte un auxiliaire volontaire de plus. Parmi les seconds, parmi les représentants de l'administration, que ce soit dans les colonies ou dans le Ministère, nous trouvons plus qu'un concours sympathique, nous trouvons une collaboration effective et de tous les instants. Et si vous ne saviez déjà, Messieurs, de quelles preuves d'intérêt nous a comblés le plus élevé de tous, la présence fréquente parmi nous de l'éminent Directeur de l'Administration pénitentiaire ne serait-elle pas la meilleure marque de la sollicitude éclairée dont nous sommes l'objet ?

Oui, enfin, notre Société traverse avec succès l'espèce de transformation qu'a déjà fait subir et que fera subir de plus en plus à son recrutement l'évolution dont nous parlions plus haut. Soutenus, comme vous le disait M. Rivière l'an dernier, par les avis éclairés de l'administration pénitentiaire et de son Directeur en particulier, notre œuvre a pu efficacement étendre à un certain nombre de moralement abandonnés la protection dont elle avait jusque-là couvert seulement les jeunes détenus. Désormais, grâce au bon accueil des établissements et colonies privés avec lesquels elle s'est mise en relations suivies, elle est certaine, sur ce point, comme sur les autres, de ne point faillir à sa tâche.

Au surplus, les chiffres parlent plus haut que tous les commentaires. Jugez donc vous-mêmes par les chiffres, Messieurs, la situation et les progrès de notre Société.

Au 31 décembre 1887, le nombre de nos patronnés était de 673, en augmentation de 55 sur le chiffre correspondant de 1886. Au 31 décembre 1888, nous comptons à notre patronage 802 jeunes gens, soit 129 de plus encore que l'an dernier. En effet, durant le cours de 1888, 287 admissions au patronage ont été prononcées.

673 d'une part, 287 de l'autre; nous aurions donc au total 960 patronnés, si, comme toujours, il ne fallait tenir compte des causes inévitables de perte: causes naturelles, la libération et la réforme, causes accidentelles, la mort et la radiation.

Le nombre de nos jeunes gens réformés ou libérés est sensiblement supérieur à celui de l'année précédente, conséquence naturelle de l'augmentation du chiffre de nos patronnés: 79 libérés et 17 réformés, total 96 en 1887. — En 1888, 106 libérés et 8 réformés seulement, total 114. A 32 de ces jeunes gens notre Société elle-même a pu procurer des places ou emplois; 63 autres ont reçu d'elle une indemnité de libération qui les a aidés à attendre une occupation rémunératrice. A quelques autres enfin notre caisse a fait les avances qui leur étaient nécessaires. Ces chiffres vous disent assez éloquemment, Messieurs, combien pleinement notre œuvre a satisfait à l'une des plus graves obligations morales qu'elle ait contractées: Prouver à nos protégés, à ce moment redoutable de la rentrée dans la vie civile où ils redeviennent responsables d'eux-mêmes et doivent entrer en lutte avec les nécessités de l'existence, que nous ne les laissons pas retomber dans l'isolement, et que ni notre affection ni notre appui matériel ne leur font défaut.

Les causes accidentelles de perte nous offrent, au contraire, une diminution notable et faite pour nous réjouir.

11 décédés, c'est toujours trop, Messieurs, si l'on songe surtout à l'âge où l'impitoyable mort vient nous enlever ses victimes: c'est cependant quatre de moins que l'an dernier. De ces onze pauvres garçons, six ont péri au Tonkin, un à Madagascar. Ils sont morts pour la Patrie: saluons-les de nos regrets, Messieurs, et offrons leurs mémoires en exemple au respect de leurs camarades.

Enfin, durant le cours de 1888, 33 jeunes gens seulement ont dû être rayés pour mauvaise conduite persistante. Vous savez,

Messieurs, dans quel esprit votre Conseil procède à ces radiations: sa sévérité n'est jamais de la rigueur, mais jamais non plus il n'hésite devant une mesure de justice, si douloureuse qu'elle puisse être. Nous n'avons été, cette année, ni moins scrupuleux dans nos enquêtes, ni plus indulgents dans nos décisions et, cependant, tandis que le total de nos protégés s'accroissait dans la proportion considérable que vous avez vue, le nombre de nos radiations diminuait de treize, sur ce chiffre de 46 qu'en 1887 nous avions accueilli comme un progrès notable.

106 libérés, 8 réformés, 11 décédés, 33 rayés, au total 158, à défalquer de 960. Ce sont donc bien, comme je vous le disais tout à l'heure, Messieurs, 802 patronnés qui nous restent.

Au point de vue des grades et emplois, ces 802 jeunes gens se répartissent ainsi qu'il suit:

*Grades et emplois.*

Sous-chef de musique.....	1	
Adjudants.....	2	
Sergents-majors.....	5	
Maréchaux-des-logis-chefs.....	1	
Maréchaux-des-logis et maréchaux-des-logis-fourriers.....	5	
Sergents, sergents-fourriers et seconds-maitres.....	46	
Brigadiers.....	14	
Caporaux, caporaux-fourriers et quartiers-maitres.....	90	
Emplois. { Musiciens.....	37	} 175
{ Tambours.....	7	
{ Clairons.....	22	
{ Trompettes.....	13	
{ Moniteurs de gymnastique.....	5	
{ Prévôts d'escrime.....	8	
{ Tailleurs.....	14	
{ Cordonniers.....	14	
{ Maréchaux-ferrants.....	2	
{ Armuriers.....	6	
Armes { Secrétaires.....	7	} 66
spéciales. { Artificiers.....	4	
{ Professions diverses.....	36	
Armes { Pompiers.....	1	} 65
spéciales. { Équipages de la flotte.....	65	
Armes {		} 397
simples. {		
simples soldats.....	397	
	TOTAL au 31 décembre 1888.....	802

Vous le voyez, Messieurs, sur 802 patronnés, nous comptons 164 gradés, soit plus de 20 pour 100. C'est une belle proportion, et une augmentation matérielle de 1 pour 100, augmentation qu'il convient de majorer encore par la pensée, en songeant à la quantité inusitée d'adhésions nouvelles qui sont venues subitement grossir le coefficient des simples soldats.

Vous remarquerez, Messieurs, que notre second sous-lieutenant a disparu à son tour de la liste. Il n'est plus de ceux qu'on a besoin de patronner ; il est de ceux qui patronnent les autres.

Vous remarquerez aussi, Messieurs, l'accroissement continu du nombre des engagements dans les équipages de la flotte. Vous n'ignorez pas que ces engagements constituent une sorte de faveur. Si cette année encore, nous y avons fait recevoir 13 jeunes gens de plus que l'an dernier, c'est que la bonne conduite de ceux de nos protégés qui déjà y sont admis, est pour nos demandes nouvelles la meilleure des apostilles.

Le progrès que nous venons de constater dans l'accession de nos patronnés aux grades et emplois, qui sont à la fois pour eux la plus noble récompense et la plus utile préparation soit à un rengagement dans l'armée, soit à un placement avantageux dans la vie civile, ce progrès, nous le retrouvons également marqué dans la statistique morale de nos jeunes gens.

Voici en effet le tableau de leur situation au point de vue de la conduite :

*État des patronnés au point de vue de la conduite :*

Conduite très bonne (excellents sujets).....	252
Conduite bonne .....	394
Conduite passable .....	85
Conduite médiocre .....	71
Total.....	802

Comparez avec l'année précédente, Messieurs ; vous verrez que, malgré la grave augmentation du total, les chiffres sont absolument les mêmes pour les conduites passables et pour les conduites médiocres.

Pour les passables, 81 en 1887, 85 en 1888. Pour les médiocres, 70 l'an passé, 71 cette année. Tout l'accroissement se produit dans les catégories supérieures : 100 bonnes et 24 très bonnes conduites de plus pour 1888.

Nous trouvons, du reste, ailleurs encore la contre-preuve, en quelque sorte, des heureux résultats de notre action morale.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, le mécanisme de ce que nous appelons nos livrets d'honneur. Ceux-là seulement parmi nos protégés peuvent y prétendre qui, durant trois années entières, loin d'encourir aucun reproche, se sont constamment montrés dignes d'éloges particuliers. Eh bien, Messieurs, pour 1888, nous avons distribué 22 livrets d'honneur, — 11 de plus que l'année précédente.

De ce dernier chiffre, comme de tous les autres, vous tirerez, Messieurs, les conclusions encourageantes qu'il comporte. Vous y verrez comme nous la confirmation des espérances dont M. Rivière, l'an dernier, saluait le début de notre seconde période décennale. Comme nous aussi, vous en conclurez que nous pouvons, sans crainte, affronter cette épreuve de l'Exposition universelle, à laquelle nous n'avons pas cru devoir nous soustraire (1). Si modestes que nous soyons et que nous devions être, nous y occuperons dignement une place que la bienveillance toujours prévenante et active de M. Herbet nous a faite plus large et meilleure que nous n'eussions osé la demander. L'honneur de figurer au milieu de tant d'œuvres intéressantes et utiles serait déjà pour nous une récompense ; mais, vous le devinez assurément, ce ne sont point des satisfactions d'amour-propre que nous attendons de ces grandes assises de l'activité humaine. La vue de nos tableaux statistiques, où l'on pourra saisir d'un coup d'œil nos débuts, nos progrès, nos résultats, fera naître, nous l'espérons, dans les âmes généreuses le désir de s'associer à des efforts aussi nobles, à des succès aussi féconds. Là encore, vous tous, Messieurs, nos fondateurs, nos collaborateurs, nos auxiliaires fidèles et constants, vous nous donnerez de nouvelles preuves de ce dévouement qui nous a permis d'exister, de progresser, de réussir : le passé nous est garant de l'avenir. Grâce à vous, forte de nouvelles ressources, notre Société pourra plus pleinement accomplir sa mission, sauver des âmes chancelantes, rendre à la patrie des soldats et des citoyens. »  
(*Applaudissements.*)

(1) Un grand prix a été décerné à la Société par le jury international.

IV

La Famille de l'orphelin.

Quand on ouvre la dernière édition du *Manuel des Œuvres*, précieux recueil dû, dans sa première origine, à M. Armand de Melun, de charitable mémoire, on est frappé, non moins qu'édifié de la multitude d'orphelinats qui couvrent la France. Et encore tous ne sont-ils pas indiqués. « On a dû, avec regret, dit le *Manuel*, omettre de signaler un grand nombre d'orphelinats en province qui méritent toute confiance, mais qui sont des œuvres purement locales, ouvertes seulement aux enfants du pays ; de ce nombre sont les hospices, qui dans presque toutes les villes reçoivent des enfants ainsi que des vieillards (p. 48). »

De ces orphelinats, est-il besoin de le dire, il n'y en a aucun qui ne soit bon et qui ne mérite les dons de la charité qui les entretient. Est-ce à dire cependant qu'on ait épuisé toutes les formes possibles de la bienfaisance à l'égard de l'enfance abandonnée et délaissée ? Non, sans aucun doute, et en ce point, comme en tant d'autres, il faut que la charité chrétienne professe et pratique la maxime de César : « Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. »

Or, voici, dans le régime des orphelinats, une nouveauté que nous croyons devoir signaler, à cause du grand bien qu'elle est appelée à faire : nous voulons parler de la *Famille de l'orphelin* ; c'est le nom qui désigne une œuvre fondée, depuis peu d'années, par M. le chanoine Sarrauste (1).

Ce prêtre éminent avait été frappé, après bien d'autres, de la triste situation où se retrouve d'ordinaire, après les années heureuses de son enfance, passée communément dans une maison chrétienne sous la garde de bonnes sœurs ou de saints religieux, le jeune orphelin qui arrive à l'âge de gagner sa vie. Sans doute, il a beaucoup reçu dans le pieux asile d'où il sort ; pendant les années mêmes de son apprentissage, il n'est pas tout à fait livré à lui-même ; les bienfaits du patronage le suivent. Et cependant au bout de peu de temps il se retrouve seul dans le monde ; n'ayant jamais connu ni son père ni sa mère, ou ne les ayant connus que

(1) M. Lacoïnta a parlé en 1886 (*Bulletin*, p. 999) de la maison fondée par M. l'Abbé Sarrauste dans le Cantal, abandonnée depuis.

pour son malheur, il sera sans toit domestique pour le recevoir aux heures de détresse ou de chômage, il sera sans famille aussi longtemps qu'il n'aura pas réussi à s'en créer une. Quelle force d'âme ne lui faudra-t-il donc pas, quelles faveurs de la Providence ne lui seront pas nécessaires pour qu'il conserve intacts dans ses rapports avec un monde corrompu, les bons principes qu'il a reçus dans l'orphelinat qui a abrité son enfance ?

Eh bien, soit ! dit M. Sarrauste, il y a peut-être un moyen pour la charité chrétienne de remédier à ce grand mal de l'isolement pour l'orphelin devenu grand. Il est possible à la charité catholique, qui lui a donné sa première éducation, qui l'a mis en apprentissage, de lui fournir encore un foyer domestique, un toit de famille, une maison qui l'accueillera toujours volontiers aux jours de détresse, maison qui ne sera jamais aliénée, jamais mise aux enchères, jamais démolie, comme c'est le sort commun en France de toutes les maisons paternelles, ou à peu près, sous le régime du Code civil. Cette maison, ce sera l'asile même qui aura, dès ses jeunes années, abrité l'orphelin. Au moyen de certaines combinaisons, destinées à faire ressembler l'éducation première de l'orphelin non à une vie de collège, à un internat prolongé, mais à celle que mènent d'ordinaire les nombreux enfants d'un cultivateur de l'Auvergne ou du Périgord, l'orphelin s'habitue à regarder la maison hospitalière qui l'a reçu comme la sienne ; il y trouvera toujours, toutes les fois qu'il y reviendra, des visages bienveillants pour l'accueillir, un père dans le bon prêtre qui dirige la maison, une mère dans la religieuse qui lui a donné les premiers soins, des frères aussi dans tels ou tels de ses compagnons d'enfance qui auront éprouvé, en même temps que lui, le besoin de venir visiter le foyer de famille.

C'est là la différence essentielle qui distingue des orphelinats ordinaires celui dont M. Sarrauste a jeté les fondements. On peut consulter sur ce point une intéressante conférence faite à Clermont-Ferrand le 21 mai 1888 par M. Sarrauste à la réunion régionale des *Unions de la paix sociale* de l'Auvergne et du Bourbonnais, et un rapport présenté par lui au Congrès catholique de Lille, le 30 novembre 1888, rapport suivi d'un vœu favorable. J'ai nommé les Unions de la paix sociale ; c'est dire que l'œuvre se présente sous les auspices de l'illustre Le Play, qui a dans le temps longuement conféré avec M. Sarrauste sur son projet, et qui l'a approuvé, en lui donnant de précieux conseils. Une autre autorité, non moins grave, était celle du vénérable père Étienne,

ancien supérieur des Filles de la Charité, le père et l'inspirateur de tant d'orphelinats, qui disait lui-même à M. Sarrauste : « Nous ne nous préoccupons pas assez, en élevant les pauvres enfants, de la lacune qu'il y a dans leur vie ; ils ont les mêmes aspirations, les mêmes besoins que les enfants qui ont des parents naturels, et ils n'ont pas de familles ; c'est une famille que nous devrions nous attacher à leur rendre. »

Ces derniers mots sont l'inspiration même de l'œuvre de M. l'abbé Sarrauste. Ils ont guidé tous ses efforts et les premiers succès obtenus, la faveur accordée aux premiers essais tentés par lui ont leur explication dans cette idée, qu'il s'agit maintenant de répandre, de faire connaître, de populariser de plus en plus, afin que ce qui n'est jusqu'à présent qu'une semence, un germe à peine sorti de terre, pour ainsi dire, devienne un grand arbre et plus tard une forêt.

Nous étonnerions beaucoup nos lecteurs si nous leur disions que l'œuvre de la *Famille de l'orphelin* possède des ressources abondantes, ne manque de rien et que le *Monde* ne parle d'elle que pour exciter une sympathie flatteuse et une stérile admiration. Il n'en va pas ainsi des œuvres de Dieu. Toute œuvre de charité commence par la pauvreté, et le plus souvent par des dettes. Ce n'est pas qu'elle fasse jamais perdre ses créanciers, elle les enrichit plutôt : d'abord, elle parvient toujours à s'acquitter matériellement ; ensuite, ce qui vaut mieux, elle les comble de mérites devant Dieu, en leur fournissant en abondance des trésors que *les vers, ni la rouille ne consomment point*. L'œuvre de la *Famille de l'orphelin* n'échappe pas à la condition commune de toutes les œuvres, et, comme elles, elle fait appel à la charité. Établie à Notre-Dame de Quézac (Cantal), où elle entretient depuis plus de quatre ans une trentaine d'orphelins, approuvée par NN. SS. les évêques de Saint-Flour, de Rodez, de Cahors et de Clermont ; spécialement patronnée à son origine par l'ancien nonce de France, S. Ém. le cardinal Siciliano di Rende, l'œuvre a fondé à Paris un comité de secours, qui a pour trésorier M. l'abbé Bonénot, premier vicaire de Notre-Dame de Clignancourt, 55, rue du Simplon. Ce digne ecclésiastique recevra avec joie les aumônes, petites et grandes, qui lui seront confiées pour la *Famille de l'orphelin*. Nous faisons des vœux pour qu'elles soient aussi promptes qu'abondantes.

L. LESCEUR

### Les orphelinats agricoles (1).

S. Em. le cardinal archevêque de Paris a adressé récemment à Mgr de Forges, évêque de Ténarie, directeur de l'œuvre des orphelinats agricoles et des orphelinats français, la lettre suivante :

Cher et vénéré monseigneur,

Vous avez bien voulu me faire connaître les résultats obtenus, depuis juin 1886 jusqu'à juin 1889, par l'Œuvre des orphelinats agricoles, dont vous êtes le directeur. J'ai appris non sans étonnement, mais avec une grande consolation, que vous aviez pu recueillir dans l'espace de ces trois années *huit cents petits Parisiens*.

Vous avez vraiment le droit, cher et vénéré Seigneur, d'appeler votre Œuvre la *Sainte-Enfance française*. Aussi je me fais un devoir, qu'il m'est doux de remplir, de vous exprimer, d'exprimer à M. le marquis de Gouvello et à vos excellents collaborateurs et collaboratrices, ma vive reconnaissance pour le bien que vous faites aux chers enfants de mon diocèse.

Veillez, cher et vénéré monseigneur, agréer l'hommage de mes affectueux respects et de mon fraternel dévouement en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS, cardinal RICHARD,  
Archevêque de Paris.

L'Œuvre des orphelinats agricoles et des orphelins français, dite « Sainte-Enfance française », est ouverte à tous les orphelins français et aux enfants moralement abandonnés. Par cela même, elle supplée, dans le domaine de la charité, à ce que ne font pas les autres œuvres, ses aînées, qui posent, pour l'admission des enfants, des conditions restrictives d'âge ou de famille. Elle place ses pupilles exclusivement dans des orphelinats agricoles, afin de les soustraire aux mauvaises influences des villes et de leur procurer dans des conditions hygiéniques favorables, une éducation chrétienne et une instruction primaire solide.

(1) *Bulletin* 1889, p. 122 ; 1887, p. 357.

Les organisateurs de cette œuvre, convaincus des services qu'elle est appelée à rendre spécialement aux pauvres enfants de Paris, voudraient la voir fonctionner comme la « Sainte-Enfance » et sauver ainsi, au moyen du petit sou, nos chers petits Parisiens.

Un Bref du 4 juin 1886 accorde les avantages spirituels suivants :

1° *Indulgences plénières* : le jour de l'entrée dans l'Œuvre, à l'article de la mort, deux autres jours de l'année au choix de l'évêque diocésain (à Paris, fêtes de saint Joseph et de l'Immaculée Conception).

2° *Indulgences partielles* : 60 jours pour toute œuvre pieuse conforme au but de l'association.

## VI

### Orphelinat de Douvaine (Haute-Savoie).

Non loin des rives enchantées du lac de Genève, à Douvaine, un prêtre au cœur vraiment apostolique, le Père Joseph, a recueilli deux cents orphelins. Secondé par plusieurs religieux de la congrégation du Saint-Esprit et par les Frères du même ordre, il loge ces orphelins, les nourrit, les vêtit, les instruit, leur enseigne les préceptes de la religion et de la morale, et enfin les initie aux travaux, si délaissés de nos jours, de l'agriculture.

Chaque année, une vingtaine d'enfants élevés à l'orphelinat de Douvaine sont placés chez des agriculteurs comme valets de ferme, et plus tard deviennent eux-mêmes des agriculteurs.

Ces orphelins viennent de tous les points de la France, de Paris et même d'Alsace-Lorraine. Les plus intelligents et les plus vertueux reçoivent une instruction plus soignée que les autres et plusieurs embrassent avec joie l'état ecclésiastique ou la vie religieuse pour aller ensuite évangéliser et civiliser les sauvages dans les contrées plus lointaines.

Il se recommande donc à l'attention sympathique et à la générosité des personnes préoccupées des destinées de la France et de l'éducation populaire.

Sait-on qu'il y a dans notre beau pays, si fier de sa civilisation moderne, 100.000 garçons abandonnés, parmi lesquels se recrute

l'armée du vice? Nous comptons 500 orphelinats de filles; alors qu'il y en a à peine 80 pour les garçons.

L'orphelinat de Douvaine, bâti dans un site délicieux, ne possède que 50 hectares, alors qu'il en faudrait 600 pour pouvoir subvenir au besoin de cette petite colonie.

L'immense utilité de cette œuvre apparaît aux yeux de tout le monde; elle ne peut manquer d'inspirer les plus vives sympathies à tous ceux qui aiment les pauvres délaissés et qui comprennent combien sont précieuses pour ces enfants l'éducation chrétienne et l'instruction professionnelle.

## VII

### Œuvre du refuge des enfants abandonnés ou délaissés de la Gironde.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une assemblée générale des membres de l'Œuvre des enfants abandonnés ou délaissés de la Gironde a eu lieu le vendredi 5 juillet, à huit heures du soir, au Palais de Justice, dans la grande salle de la bibliothèque du tribunal civil.

Ordre du jour : Approbation définitive des statuts; nomination du conseil d'administration.

## VIII

### Orphelinat de Saint-Georges (Ille-et-Vilaine).

*Discours de Mgr Perraud, du 14 novembre 1889.*

L'Académie a attribué une médaille de 2.500 francs (la plus haute récompense) au recteur de la paroisse de Saint-Georges-de-Raimtombault, dans le diocèse de Rennes. Lorsque la guerre de 1870 éclata, M. l'abbé Pierre Brassier était vicaire à Montfort. Il partit comme aumônier volontaire, avec les mobiles d'Ille-et-Vilaine. A la demande des officiers de son bataillon, il fut décoré pour sa belle conduite dans une des affaires les plus sanglantes du siège de Paris. Nommé curé de Saint-Georges, M. l'abbé

Brassier a entrepris de recueillir les orphelins et les enfants abandonnés. Il a maintenant à sa charge cinquante garçons qui apprennent des états manuels. Il y a peu de temps, deux de ses pupilles, âgés de onze et douze ans, venaient d'un air de triomphe lui présenter leur premier chef-d'œuvre : c'était une paire de souliers. Chacun des enfants avait fabriqué le sien. O prodige ! sans gagner encore vingt-cinq francs par jour, les jeunes artistes avaient trouvé le moyen de faire marcher ensemble la gauche... et la droite. Ce n'est pas tout. Un certain nombre des protégés de M. l'abbé Brassier ont des sœurs. Comment les laisser sans asile, sans instruction, sans gagne-pain, quand on garantissait tous ces avantages à leurs frères ? A côté de l'orphelinat des garçons, un ouvroir pour les filles a été établi et fonctionne sous la direction d'une charitable personne de Saint-Georges. Dans les deux établissements, ce sont plus de soixante bouches à nourrir et le pain quotidien n'est pas toujours facile à trouver, malgré l'imperturbable confiance avec laquelle il est sollicité chaque jour de la bonté du Père céleste. Le soir de la bataille de Champigny, l'aumônier des mobiles d'Ille-et-Vilaine montrait à ses Bretons sa soutane trouée par les projectiles ennemis et, avec une crânerie toute française, il leur disait : « Vous voyez bien, mes amis, que les balles prussiennes ne font pas de mal. » Nous sommes plus persuadés encore que les écus de M. Monthyon feront beaucoup de bien à la famille adoptive de M. l'abbé Brassier et, avec nos félicitations les plus cordiales, nous envoyons 2.500 francs au fondateur de l'orphelinat Saint-Georges.

## IX

### **Œuvre des enfants pauvres pour l'éducation et l'apprentissage**

#### **des jeunes filles pauvres et orphelines ou abandonnées, à Billancourt (Seine).**

Les œuvres déjà fondées pour recueillir les petites filles malheureuses ou abandonnées ont beau être nombreuses à Paris, les personnes charitables et chrétiennes, qui se préoccupent du soin de ces pauvres enfants, se trouvent encore, à chaque instant, en présence de ces intéressantes misères qu'elles ne peuvent soulager, faute de place dans les établissements existants, ou faute de ressources pour subvenir aux frais de la pension. — La police

elle-même est forcée d'en ramasser dans les rues de Paris, qui ne sont que malheureuses et non coupables, et pour lesquelles elle n'a que la maison de correction ou la prison. — C'est pour sauver tant de pauvres et innocentes créatures et leur donner une famille chrétienne et un toit hospitalier, que, à Billancourt, religieuses et femmes du monde se sont mises à l'œuvre. — Une maison toute prête s'est trouvée mise à sa disposition à Billancourt (Seine), rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 158. — La meilleure preuve de sa pressante utilité, c'est qu'à peine ouverte les enfants y sont venues de toutes parts, elles sont déjà au nombre de plus de soixante et nous en recevrons davantage si nos ressources nous le permettaient.

Son but est de prendre, de préférence, les plus délaissées et les plus pauvres pour les instruire, leur faire faire une bonne première communion et les mettre en état de gagner leur vie honnêtement par le travail. — La meilleure direction à donner à ces enfants du peuple, c'est de les habituer au travail du ménage, aux soins de la couture et du blanchissage; en un mot, de les préparer aux fonctions si appréciées des familles sous le nom de *bonnes à tout faire*; cette sorte de domestiques devient rare, grâce à la triste éducation qui leur est trop souvent donnée. — Confiées à ses soins, élevées avec piété et intelligence, elles seront, chacune d'elles, d'autant plus heureuses et moins exposées qu'elles seront plus laborieuses et se rendront plus utiles à la société.